

**ARRÊTÉ COMMUNAL**  
**FIXANT LA COMPOSITION DU CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA**  
**DELINQUANCE DE VALDALLIERE**

**Le Maire de Valdallière**

**VU** les dispositions du Code de la Sécurité Intérieure, notamment ses articles L.132-4, L.132-5 et D.132-7 et suivants ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1 à L2211-5 et D2211-1 à D2211-4 ;

**VU** la loi du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés ;

**VU** la délibération 2022-0620010 du 20 juin 2022 du Conseil Municipal relative à l'actualisation du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la commune de Valdallière ;

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Maire de fixer la composition du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la commune de Valdallière.

**ARRÊTE**

**Article 1er** : Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Vire Normandie est composé comme suit :

**M. Frédéric BROGNIART,**  
**Maire de Valdallière, Président du CLSPD, ou son représentant**

**Les Membres de droit**

Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Vire ou son représentant,  
Madame la Procureure de la République de Caen ou son représentant,  
Monsieur le Président du Conseil Départemental du Calvados ou son représentant

**Les Élu(e)s désigné(e)s par Monsieur le Maire**

Monsieur Gilles FAUCON, maire adjoint de Valdallière  
Madame Sylvie ASSELIN, Vice-Présidente du CCAS  
Monsieur Mickael GUETTIER, maire délégué de Vassy  
Madame Laetitia LERESTEUX, maire déléguée de Viessoix  
Madame Isabelle BACHELOT, maire déléguée de Presles  
Madame Françoise FERGAN, maire déléguée de Chênedollé  
Monsieur Frédéric WIELGOSIK, maire délégué de La Rocque

**Les Représentants professionnels ou associatifs territoriaux**

Monsieur le Directeur Général des services de la commune de Valdallière ou son représentant(e)  
Monsieur le Coordonnateur du CLSPD  
Madame la Directrice de l'accueil enfance jeunesse EJLoisirs  
Madame la Responsable de la Maison France Service

Madame la Gestionnaire administrative du CCAS  
Madame la Responsable de la circonscription d'action sociale du bocage,  
Monsieur le Directeur INOLYA, agence Vire Normandie  
Le Représentant de l'agence PLAINE NORMANDE  
Monsieur Le Président du Milles club de Vassy  
Madame MOISSERON – Commerçante  
Monsieur VAUTIER – Président du Mille club Vassy

**Les chefs de service de l'état ou leur représentant désignés par le préfet**

Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Vire Normandie,  
Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de Condé en Normandie  
Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Valdallière  
Monsieur le Chef du Centre de Secours de Valdallière  
Monsieur le Directeur académique des services de l'Éducation Nationale  
Madame la principale du collège Anne FRANCK de Vassy  
Monsieur le Directeur du groupe scolaire Alphonse DAUDET de Viessoix  
Monsieur le Directeur du groupe scolaire Vassy-Montchamp

**A titre exceptionnel**

D'autres personnes qualifiées dont l'audition est de nature à favoriser la compréhension et la résolution d'une situation ou de mettre en œuvre une action, pourront être conviées. Dans ce cas, elles seront strictement soumises aux règles de confidentialité édictées dans la charte déontologique du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Valdallière.

**Article 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

**Article 3 : Exécution, publication et transmission**

Monsieur le Directeur Général des services de la commune de Valdallière, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- **Transmis à Monsieur le préfet du Calvados ;**
- **Publié au recueil des actes administratifs de la ville.**

Fait à Valdallière, le 26 avril 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20230426-2023-04-02-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2023

Affichage : 28/04/2023

Le Maire  
Frédéric BROGNIART

